

Le nucléaire sur sa lancée

Au menu de la session parlementaire de décembre, un grand débat sur la politique énergétique: conception globale et article constitutionnel.

Depuis plusieurs années, en cette matière, la discussion bat son plein et les études s'accumulent. Et c'est tant mieux: une politique énergétique ne peut s'improviser et le temps est nécessaire pour que se forment les opinions.

Déjà, à force d'information surtout, certains progrès ont été réalisés. La progression de la consommation a faibli.

Mais il semble qu'on ait atteint la limite de ce qui est possible en tablant sur la bonne volonté et la conviction individuelles. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des impulsions décisives pour des économies substantielles d'énergie. En clair, des décisions politiques qui établissent des normes contraignantes et qui dégagent des moyens financiers pro-

pres à favoriser des comportements d'économies. Les moyens techniques existent. Ils sont opérationnels et économiquement rentables. Tout de suite un cas d'application: dans son dernier rapport (FSE, rapport n° 11), la Fondation suisse pour l'énergie montre de manière convaincante que la consommation de pétrole pourrait être réduite de moitié grâce à la pompe à chaleur et au couplage chaleur/force (nous en avons souvent parlé dans ces colonnes — voir encore en page 2 la démonstration de l'EPFL).

Alors? Alors le projet d'article constitutionnel sur l'énergie ne prévoit pas d'impôt spécial qui permettrait de promouvoir la diffusion de ces techniques! En 1979, la part du nucléaire dans les dépenses au titre de la recherche a encore augmenté (61%).

Tous ces débats, toutes ces études pour en arriver à la construction de deux ou trois nouvelles centrales nucléaires. Une «solution» techniquement, économiquement et écologiquement absurde? C'est bien la «solution» que le Conseil fédéral, agrippé à son régime financier, semble avoir choisie.

Des mots pour les économies d'énergie. Et des faits pour que rien ne change!

Hong Kong en Suisse

Travail à domicile. La loi est en révision et comme de juste, les organisations «intéressées» donnent de la voix sur le sujet. Surprise (moyenne): l'Union centrale des associations patronales suisses accepte que le travail à domicile soit protégé «dans une certaine mesure» par des dispositions de droit public. Pas de «parité des salaires», domicile-entreprise, il fallait s'y attendre; l'organe patronal faïtier ne va pas non plus jusqu'au salaire minimal. Qu'entend-il donc par des mesures qui protégeraient, «dans une certaine mesure», les travailleurs à domicile? Tout s'éclaire quand on entre dans les détails: il s'agit d'une protection des patrons contre les exi-

gences des travailleurs en question; travailleurs qu'il est juste et bon de tenir en réserve comme une masse de manœuvre, taillable et corvéable à merci. Exagéré? Pas le moins du monde; écoutez les associations patronales: «Le salaire du travail à domicile dépend, comme toutes les autres formes de salaire, des conditions qui prévalent sur le marché, et non pas de prescriptions légales. Il est normal que dans les régions retirées et non industrialisées sises à la campagne ou à la montagne qui reçoivent du travail à domicile en provenance des centres industriels, les salaires soient en général plus bas, pour des raisons parfaitement compréhensibles.» On a les petits Hong Kong que l'on peut. Et en prime, la morale patronale de l'histoire: «Une protection excessive, même accordée avec les meilleures intentions, aboutirait à tuer le travail à domicile; ce serait agir à la légère.»

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 568 20 novembre 1980
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Marcel Burri
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

568

Inévitables pompes à chaleur

Dans son «Flash»¹ n° 13 de fin octobre, l'EPFL a fait paraître un fort intéressant article où sont analysées différentes méthodes de chauffage². Il en ressort qu'elles sont loin d'être toutes également efficaces. D'un très didactique dessin, nous reproduisons ici la schématisation de trois systèmes: la quantité d'énergie produite sous forme d'eau chaude ou d'air chaud est la même dans les trois systèmes qui se différencient par la quantité d'énergie consommée (entrée à gauche, à droite la «sortie», trois fois la même, pour la démonstration).

Le premier cas représente le système le plus courant en Suisse, celui de la chaudière. La source d'énergie est directement utilisée pour chauffer l'eau. Les pertes sont moyennes, principalement au niveau de la chaudière.

Dans le deuxième système, c'est le chauffage électrique qui est analysé et dans l'hypothèse que le dit chauffage est alimenté en électricité par une centrale thermique, telle celle de Chavalon (huile) ou Gösigen (uranium). La conversion en électricité est très coûteuse, ce qui entraîne en plus une pollution thermique assez considérable.

Le dernier système est celui d'une pompe à chaleur entraînée par un moteur diesel par exemple. L'eau de refroidissement du moteur est utilisée directement ou par échangeur de calorie pour le chauffage. Le moteur entraîne, soit directement soit par l'intermédiaire d'une génératrice de courant, une

¹ « Journal interne d'information et d'opinion » (adresse utile: Presse-Information EPFL, Centre Midi, 1015 Lausanne).

² Etude effectuée sous mandat du Fonds national suisse de la recherche scientifique, dans le cadre du programme «Energie», par L. Borel, J.J. Morf, L. Silberring et Ch. Strahm.

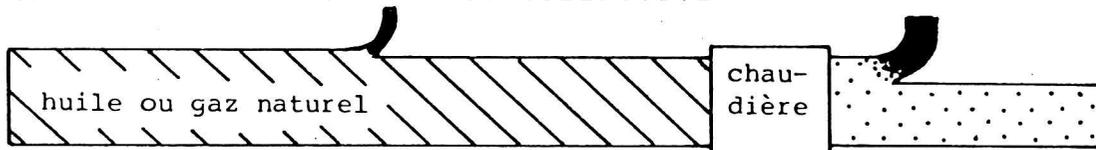
pompe à chaleur qui prélève de l'énergie thermique dans l'environnement. C'est, de loin, le système le plus économique.

Il y a dans l'article de «Flash» encore d'autres systèmes qui sont analysés et nous vous faisons grâce ici des chiffres très précis du bilan énergétique de ces chauffages.

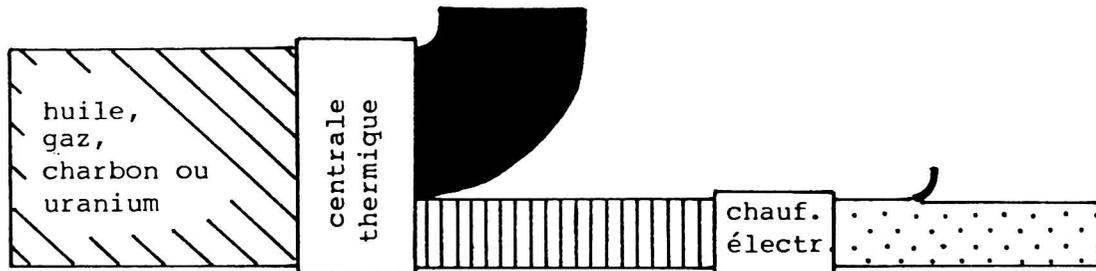
A partir des lacs

Pour mémoire: «La pompe à chaleur (PAC) est une machine thermique capable de soutirer de la chaleur à un milieu à basse température, appelé source froide, et d'en fournir à un niveau de tem-

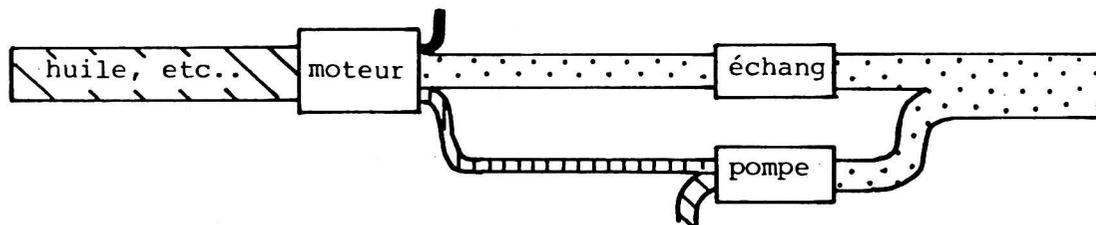
CHAUDIERE INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE



CENTRALE THERMIQUE



POMPE A CHALEUR ENTRAINEE PAR UN MOTEUR



Schématiquement, les pertes sont indiquées par les parties sombres des dessins (ordre de grandeur respecté). Dans les trois cas, l'énergie thermique obtenue est transportée finalement par l'eau chaude (ou l'air, dans le système «centrale thermique»).

Exacts, mais pas forcément justes

La comptabilité nationale est le domaine de l'exactitude, sinon de la justesse. Les évaluations se font à la dizaine de millions de francs près, mais les marges d'erreur atteignent les centaines de millions.

Les chiffres provisoires pour 1979 viennent de paraître, en même temps que les comptes définitifs («apurés») pour 1978. Ces derniers ont subi de sérieuses révisions par rapport à leur première publication il y a une année.

C'est ainsi que le Produit national brut pour 1978 vient de remonter de 0,24%, soit de 380 millions (de 156 990 à 157 370 millions). Du coup, l'augmentation du PNB par rapport à l'année précédente (1977) passe de 3,4% à 3,6%, ce qui représente un joli supplément de croissance — sur le papier.

Les postes qui ont subi les plus fortes modifications concernent les investissements (dits «formation de capital fixe»), plus précisément pour l'achat de machines et équipements, qui ont rétrospectivement augmenté deux fois plus vite (+ 10,4% au lieu de + 5,0%). Un pareil écart s'explique par le mode de calcul — ou plutôt par la méthode d'estimation — des investissements opérés tant par les collectivités que surtout par les entreprises privées, dont le confidentialisme incorrigible prive l'Office fédéral de statistique de données qui lui seraient indispensables.

Quant aux chiffres relatifs aux revenus des salariés et aux dépenses des consommateurs, ils subissent aussi traditionnellement des réajustements après leur première publication, de l'ordre de 0,1% à 0,4%.

Toutes ces modifications «a posteriori» ont beau passer largement inaperçues. Ceux qui les repèrent admirent certes l'honnêteté de nos comptables nationaux, mais n'en tirent pas une confiance illimitée en leurs conclusions chiffrées!

| Année | | Revenu disponible ¹ | | Epargne des ménages privés | |
|-------|------------|--------------------------------|----------------|----------------------------|----------------|
| | | mios Fr. (± %) | mios Fr. (± %) | mios Fr. (± %) | mios Fr. (± %) |
| 1976 | Provisoire | 94 380 (+ 1,4) | 5 880 (—16,5) | | |
| | Définitif | 94 045 (+ 1,0) | 5 145 (—27,0) | | |
| 1977 | Provisoire | 95 810 (+ 1,9) | 2 970 (—42,3) | | |
| | Définitif | 96 370 (+ 2,5) | 3 725 (—27,6) | | |
| 1978 | Provisoire | 99 755 (+ 3,5) | 4 595 (+ 23,4) | | |
| | Définitif | 100 160 (+ 3,9) | 4 880 (+ 31,0) | | |
| 1979 | Provisoire | 104 535 (+ 4,4) | 3 945 (—19,2) | | |

¹ Tous les revenus échéant aux ménages privés (travail, exploitation, propriété) après déduction des impôts directs, des cotisations/charges sociales et du solde des transferts courants avec l'étranger. En pratique, le revenu disponible est utilisable pour la consommation (achats de biens et de services) ou pour l'épargne (consommation différée).

pérature plus élevée à un milieu appelé source chaude, moyennant l'apport d'une certaine quantité d'énergie mécanique, calorifique ou électrique.» (Etude déjà citée plus haut.)

Sources froides utilisables: l'air ou les eaux, bien sûr, sous différentes formes, nappe phréatique, rivières ou lacs, par exemple. Et là, les chercheurs de l'EPFL vont loin. Lisez plutôt: «Il est clair qu'il ne serait ni facile ni économique de vouloir chauffer toute la Suisse à partir des lacs et des cours d'eau. Toutefois, en additionnant toutes les localités ou parties de localités suffisamment denses, situées dans une bande de cinq kilomètres de large autour des lacs et des rivières principales de Suisse, on arrive à la conclusion que 25 à 40% de tous les utilisateurs d'énergie de chauffage en Suisse peuvent être alimentés à partir de ces sources.»

On peut se demander si de tels travaux seront tout simplement pris en considération dans les grandes manœuvres énergétiques de ces prochaines années dans notre pays, alors que le nucléaire polarise le débat scientifique et politique (voir page 1).

A toutes fins utiles, cette conclusion de l'étude de l'EPFL, telle que reproduite dans «Flash», sous la plume de M. P. Matthey, 1^{er} assistant à l'Institut de thermodynamique: «Rappelons que les problèmes majeurs auxquels notre société est confrontée sont la dépendance énergétique de l'étranger, l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement. Ces problèmes font, depuis plusieurs années, l'objet de discussions intenses sur le plan politique. Or, la poursuite de la consommation actuelle en huile de chauffage s'accompagne d'une insécurité croissante quant à notre approvisionnement, fait disparaître nos ressources naturelles et provoque une atteinte importante à notre environnement. Bien que la mise en œuvre des PAC demande beaucoup d'efforts et d'investissements et que leur utilisation ne soit pas sans effet sur l'environnement, leur introduction à une grande échelle permettrait de diminuer notre dépendance de l'étranger, de restreindre la consommation de combustibles fossiles et de réduire la pollution atmosphérique.»

Le chevalier Ritschard abattant la dette

Décidément, la dette publique fédérale est bien lourde à porter. Atlas défaillant, Georges-André Chevallaz a déjà ployé sous le poids d'un lourd fardeau que Willy Ritschard veut désormais réduire une bonne fois, sans se contenter d'en transmettre la charge à un collègue.

Or donc, depuis des semaines, le grand argentier Ritschard ne manque pas une occasion de rappeler que la Confédération s'épuise vainement à payer des intérêts. Et le bon peuple de découvrir avec indignation, lui à qui l'idée de vivre au-dessus de ses moyens fait horreur, que Dame Helvetia dépense deux millions et demi par jour pour servir une bien exigeante dette.

Et d'abord, quels sont donc tous ces capitaux à rémunérer? Le compte d'Etat de la Confédération distingue la dette publique proprement dite, contractée auprès de tiers, et la dette interne, constituée par les avances de fonds consenties principalement par l'entreprise des PTT, l'assurance-chômage (depuis 1976) et par d'autres créanciers tels que le fonds de compensation AVS ou la Régie fédérale des alcools.

PLUS D'UN BUDGET ANNUEL

Stabilisée au niveau de 1976, la dette publique s'élevait à 13,7 milliards de francs à la fin de 1979, tandis que les fonds à rémunérer par la Confédération totalisaient ensemble 19,4 milliards, suite à une très forte augmentation de la dette interne, notamment envers les PTT. Le cap des 20 milliards devrait être franchi cette année.

En 1980, les fonds à rémunérer représentent le 118% des dépenses budgétées, alors qu'en 1970 le rapport s'établissait encore à 93%.

La dette publique se compose en majeure partie de dettes consolidées, à long terme, c'est-à-dire sur-

tout d'emprunts obligataires dont le montant et les conditions restent fixes durant plusieurs années; les créances inscrites au livre de la dette tenu par la BNS, les dettes en compte et les rescriptions apparaissent également comme dettes consolidées (total à fin 1979: 13 milliards, dont 10,7 milliards d'obligations).

A ces dernières s'ajoutent les dettes flottantes, à court terme, dont le montant varie de jour en jour au gré des dépenses et des recettes publiques; au 31 décembre 1979, les dettes flottantes étaient comptabilisées à 638 millions de francs, y compris les créances comptables à trois mois émises par la BNS pour la première fois en 1979.

LES INTÉRÊTS DE LA DÉCENNIE

Au cours de chaque exercice, la dette publique subit diverses modifications: ainsi, dans le courant de 1979, les dettes consolidées ont d'une part augmenté de 1,5 milliard (notamment par l'émission de cinq emprunts totalisant 850 millions de francs) et, d'autre part, diminué d'environ 2 milliards, par suite de remboursements, en partie anticipés, d'emprunts antérieurs, soit une réduction nette de 531 millions. Comme de leur côté les dettes flottantes ont passé de 6 à 638 millions, la dette publique s'est effectivement accrue d'une centaine de millions, soit de 0,7% seulement l'an dernier.

Cet accroissement, d'ailleurs modeste, est intervenu après deux années de légère diminution de la dette, et surtout après dix exercices déficitaires consécutifs, pendant lesquels la dette publique a quasiment triplé. En réalité, la Confédération ne s'est lourdement endettée que pendant trois ans, de 1974 à 1976 y compris, s'enfonçant de 7,6 milliards dans les chiffres rouges, pour des raisons conjoncturelles évidentes. Depuis lors, le montant de la dette publique a même légèrement diminué — alors que par ailleurs la dette interne a fortement augmenté.

Au cours de la décennie écoulée, de 1969 à 1979,

les dépenses totales de la Confédération ont augmenté de 135%, tandis que les intérêts dus par elle s'accroissaient de 242%. En proportion du total des dépenses fédérales, le service de la dette a représenté une charge variable au cours des années écoulées: très lourde en 1960 (8,43%), elle a progressivement baissé jusqu'au début de la décennie écoulée (1971: 2,99%) pour remonter depuis lors et culminer en 1977 (5,17%), avant de reculer enfin (1979: 4,80%), mais provisoirement.

Les intérêts passifs ont suivi une évolution parallèle par rapport aux recettes fiscales, dont ils représentaient 15,1% en 1950, 7,8% en 1960 et 3,6% en 1970; depuis 1977, année-record de la décennie (6,3%), on enregistre une légère baisse (6% en 1979).

C'est dire que le montant des intérêts payés qui a plafonné aux alentours de 800 millions depuis 1977 aurait fort bien pu être le cheval de bataille du radical Chevallaz avant de devenir celui de son successeur socialiste, d'autant que la bourgeoisie s'est toujours piquée d'orthodoxie en matière de finances publiques. En l'occurrence, le rétablissement de l'équilibre budgétaire est demandé à un socialiste, qui prend sa mission au sérieux.

L'ÉTAT DÉBITEUR

Si Willy Ritschard fait preuve de tant de zèle, c'est apparemment que le service de la dette devrait l'an prochain passer d'un coup à 5,6% du total des dépenses et 6,6% des recettes fiscales. Cette brusque progression tient moins en raison d'un accroissement de la dette que d'une augmentation des taux d'intérêt, en nette reprise depuis plus d'un an sur le marché des capitaux. En clair, les intérêts à payer augmentent de 175 millions de francs, soit plus de trois fois l'accroissement des recettes prévues (+ 57 millions).

Mais qui encaisse les intérêts versés par la Confédération? En premier lieu, bien sûr, les détenteurs de

titres obligataires de la Confédération. Celle-ci finance une part de ses activités par des emprunts émis à des conditions inférieures à celles du marché des capitaux — et dont le succès n'est de ce fait pas toujours assuré. Les acheteurs de tels titres obligataires sont en premier lieu les investisseurs professionnels et les gérants de fortunes qui peuvent (ou doivent) réserver une partie des montants qu'ils administrent à des valeurs choisies davantage pour leur sûreté que pour leur rendement.

C'est ainsi que, par exemple, la Caisse fédérale d'assurances et les autres caisses de pension du personnel des administrations et entreprises fédérales placent une forte proportion de leurs avoirs en obligations de la Confédération. Les banques commerciales détiennent également de tels titres, qu'elles souscrivent ferme en vue de les répartir ultérieurement auprès de leur clientèle; à fin 1979 par exemple, le Crédit Suisse détenait des obligations de la Confédération et des CFF, ainsi que des créances inscrites au livre de la dette de la Confédération, pour un montant de 392 millions, tandis que l'UBS et la SBS portaient à leur bilan des titres correspondants pour un montant de 449 millions, respectivement de 326 millions, soit au total 1167 millions pour les trois plus grandes banques de Suisse.

Au reste, la Confédération entretient un commerce d'argent actif avec l'entreprise des PTT dont les avoirs en comptes de chèque lui permettent de consentir des avances à la trésorerie fédérale. Le placement de ces liquidités à court et moyen terme a rapporté aux PTT 13,2 millions en 1978 et 28 millions en 1979; selon le budget, 40 millions sont attendus pour 1980 et 89 millions pour 1981, année pour laquelle les PTT comptent sur des avoirs à terme pour une valeur moyenne probable de 2,3 millions de francs.

Les relations avec les CFF ne se soldent guère plus favorablement pour la Confédération.

Au total, depuis 1977, les intérêts passifs payés par

la Confédération (797 millions en 1979) représentent plus du double des produits de la fortune, qu'elle encaisse sous forme d'intérêts actifs sur les capitaux (116 millions), sur les prêts (206 millions) ainsi que sous forme de loyers et de fermages (19 millions).

DÉDRAMATISER L'IMMÉDIAT...

Tout cela ne signifie pas que nous devons à notre tour donner dans l'alarmisme à propos de l'endettement des collectivités publiques en général et de la Confédération en particulier.

Nous pensons plus utile de relativiser le drame, en rappelant certaines réalités et particularités suisses. Tout d'abord, l'endettement des collectivités publiques suisses, qui approche les 67 milliards de francs, doit être apprécié en regard des quelque 150 milliards de prêts hypothécaires et des 280 milliards de crédits et autres actifs bancaires en Suisse. Par rapport au produit national brut, les dettes cumulées de la Confédération, des cantons et des communes représentent depuis 1975 une proportion de l'ordre de 41% à 43%, comparable au pourcentage de 1960 mais bien inférieure à celui des années cinquante (72% en 1950, 57% en 1955). A l'époque, la dette fédérale représentait la bonne moitié du total, alors qu'elle n'en constitue plus que le quart environ.

Sachant que dans l'ensemble les collectivités publiques ont payé en 1978 des intérêts passifs pour 2,9 milliards de francs et encaissé des produits de la fortune pour 1,8 milliard, on voit que par l'intermédiaire de la dette publique s'opère une véritable redistribution. Cette répartition entre créanciers et contribuables se produit évidemment pour les seules dettes publiques contractées à l'intérieur du pays, lesquelles ne constituent donc pas un appauvrissement, ni même un transfert de charges sur les générations futures, comme on le croit souvent!

Bien qu'elle joue traditionnellement le rôle du chef de file d'un syndicat d'émission lors du lancement d'emprunts fédéraux, la Banque Nationale Suisse n'a pas pour tâche de «truster» les obligations fédérales, et n'a donc pas besoin de faire fonctionner la planche à billets pour financer les activités de la Confédération. D'où à la fois la — saine — répartition des créances fédérales et le non-effet inflationniste de l'endettement public en Suisse.

Que l'Etat s'endette pour investir, on l'a toujours admis, même dans ce pays où la qualité de débiteur (non hypothécaire) garde quelque chose de déshonorant. Que la Confédération s'endette pour financer la relance a été accepté sur le moment (en 1975-77), mais cette «audace» lui est reprochée depuis lors avec d'autant plus d'acrimonie que les recettes fiscales des années maigres ont évidemment régressé. Inutile de demander à la Confédération de mener une modeste politique tendant à corriger les cycles conjoncturels si, dans le même temps ou par après, on lui dispute les moyens de cette politique.

... ET VOIR LE DANGER PLUS LOINTAIN...

L'endettement croissant des collectivités publiques fait l'objet d'une réprobation générale; pour le moment du moins, car dans la mesure où la gauche aussi désormais crie haro sur la dette, la droite pourrait bien mettre la sourdine — histoire d'avoir l'air en avance d'une doctrine. En tout état de cause, les chiffres seuls ne suffisent pas à expliquer cette vertueuse indignation générale. Dès lors, cette dernière pourrait bien ne pas oser avouer son objet: l'Etat en général et son développement, symbolisé par l'accroissement de la pression fiscale, déjà ressentie par d'innombrables contribuables, mais fermement dénoncée — pour l'instant — seulement par les plus gros d'entre eux.

Il faut y prendre garde: derrière les attaques aux dettes publiques se profile la rébellion des contribuables.

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

Pan! Le goupillon dans les gencives!

Je tombe dans «Interrogations» (Bulletin œcuménique. Adresse: Eirene; 43, Le Coin, 2314 La Sagne) sur le texte suivant:

Alors que tous les citoyens de bon sens reconnaissent le caractère inhumain du statut tel qu'il est imposé aux travailleurs étrangers, en ce qui concerne notamment l'impossibilité de vivre avec leur famille, le Conseil national n'en a proposé que des améliorations mineures. Les intérêts économiques ont prévalu et les hommes sans lesquels notre économie ne pourrait survivre continueront à être considérés comme des moyens, c'est-à-dire comme des machines. Nous disons la honte que nous ressentons pour notre pays dont les traditions de générosité — si elles ont jamais été fondées — relèveront de plus en plus de la légende. Nous remercions tous ceux qui se sont battus, hélas sans succès, pour des solutions plus humaines et ne pouvons cacher notre étonnement douloureux de constater

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le capitaliste et l'apiculteur

C'est un paysan qui arrive au poste de douane avec une chèvre dans sa voiture...

— Une chèvre? dit le douanier. Vous ne pouvez pas passer avec une chèvre.

— C'est pas une chèvre, c'est mon chien!

— Un chien! Un chien qui porte des cornes?

— Ecoutez: la vie privée de mon chien ne vous regarde pas!

* * *

Olten, Freizyt Forum Faerbi, pour l'assemblée

l'absence, parmi eux, de la majorité des parlementaires qui prétendent mettre leur politique sous la mouvance d'une inspiration chrétienne. Nous souhaitons qu'ils aient désormais la pudeur et l'honnêteté de renoncer à ce beau vocable avec leur conception de l'homme et des priorités à servir. (Réd./Kipa) (reproduit dans la «Liberté» 3.10.1980).

Les dangereux contestataires auteurs de ce texte, publié début octobre par l'agence KIPA, ne sont autres que les Dominicains de la communauté de Sainte-Hyacinthe, à Fribourg.

Doux Jésus! Où allons-nous si les démocrates-chrétiens des Chambres se font taper sur le crucifix par les frères prêcheurs!

Cela dit, on n'oublie pas que les Dodop, avec «Economie et Humanisme» particulièrement, furent sinon les du moins parmi les premiers à chercher une voie vers une économie à visage humain. On les salue fraternellement.

G. S.

générale du Groupe d'Olten.
Aux murs, des pancartes.

Par exemple, celle-là:

«Exploitation.

L'apiculteur met à la disposition des abeilles une ruche.

Le capitaliste met à la disposition des travailleurs une fabrique.

Les abeilles récoltent du miel toute la journée.

Les travailleurs fabriquent des produits toute la journée.

L'apiculteur prend aux abeilles le miel.

Le capitaliste prend aux travailleurs les produits.

L'apiculteur donne en échange aux abeilles du sucre.

Le capitaliste donne en échange aux travailleurs un salaire.

Le miel vaut plus que le sucre.

Les produits valent plus que le salaire.

L'apiculteur met la plus-value dans sa poche.

Le capitaliste met la plus-value dans sa poche.

L'apiculteur exploite les abeilles.

??????????»

* * *

L'après-midi, les membres suisses allemands du Groupe d'Olten s'étaient entretenus avec les jeunes d'Olten et environs de leurs problèmes et des événements de Zurich.

Le soir, lecture de textes, très courts la plupart, *satiriques* m'a-t-il semblé. Écoutés dans le plus parfait silence, y compris le texte *français* qu'a lu Angelina Braun, et le texte de Pierre Katz, en français lui aussi, que j'ai lu. Extraordinaire!

Les lectures étaient entrecoupées de morceaux joués par un orchestre — de jazz? de rock? de reggae?

* * *

A propos des jeunes et de la contestation, je lis dans le remarquable Journal d'Etienne Chevalley, mort récemment, *Jours étranges*:

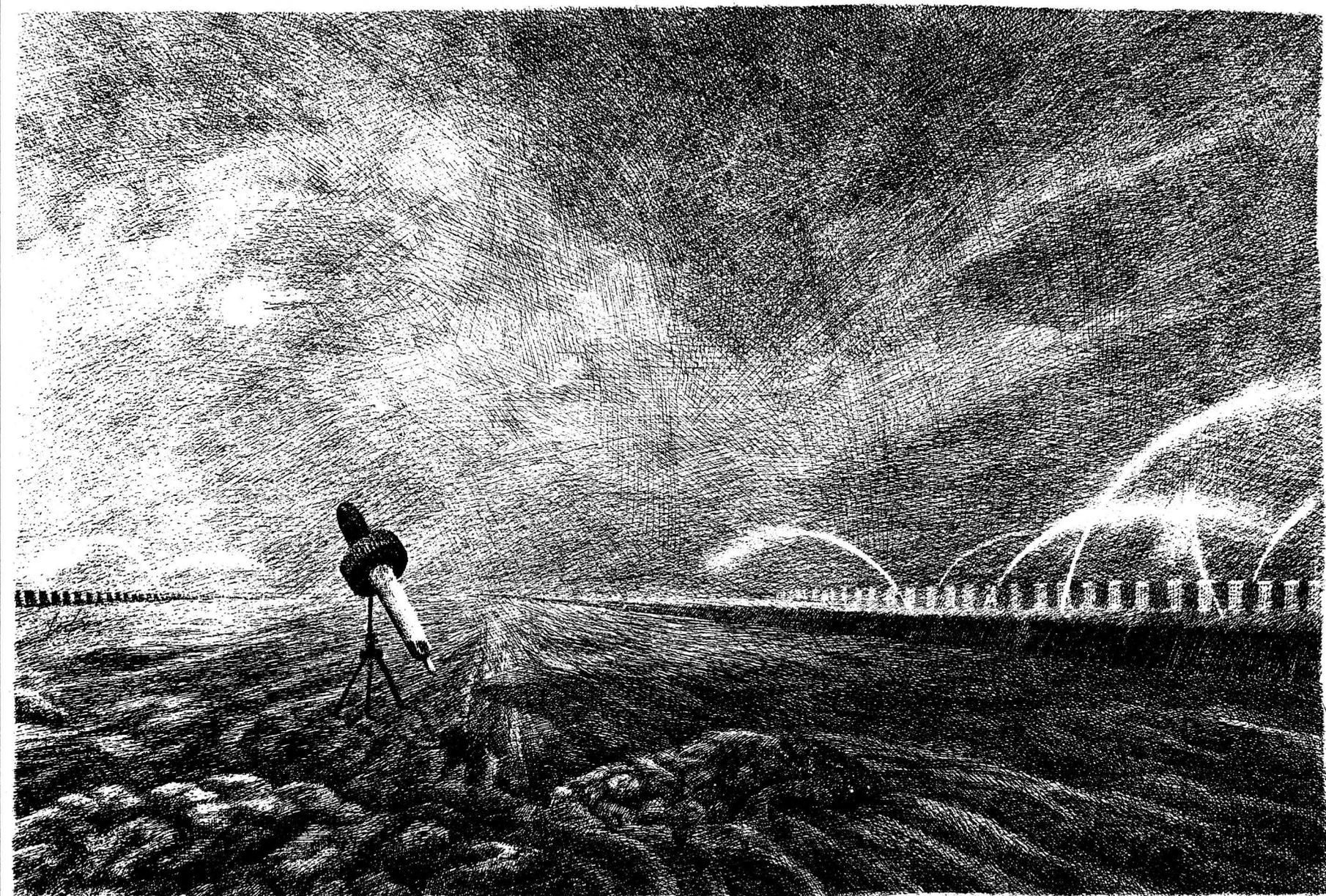
«Je ne comprends pas que l'expérience, invoquée si souvent par les adultes contempteurs des jeunes, semble leur donner droit à l'arrogance. L'expérience est faite entre autres du souvenir de nombreux échecs et devrait conduire à l'humilité.» (7 juillet 1977.)

Voici vingt ou vingt-cinq ans, Chevalley avait publié à la Guilde du Livre *Miracle de l'Enfance*, consacré aux dessins d'enfants, admirable et devançant ce qui allait devenir une mode.

Aujourd'hui, ses amis publient ce Journal, fragment d'une masse d'inédits qui semble très considérable.

Jours étranges: un livre à lire tout de suite!

J. C.



Blocage du personnel: premier round

Le Conseil d'Etat vaudois devra donc étudier, suite à une motion libérale, le blocage, à son niveau de septembre 1980, de l'effectif du personnel de l'Etat, ainsi l'a voulu une majorité de députés radicaux, libéraux et PAI/UDC au Grand Conseil. L'émergence d'une telle exigence, à forts récents démagogiques, illustre parfaitement un climat contradictoire: de très importants investissements ayant été consentis dans des secteurs «lourds» tels que la santé ou l'épuration des eaux, l'heure est aujourd'hui à l'organisation de leur fonctionnement, tributaire notamment de nouveaux moyens en personnels divers... et voici justement qu'on envisage le blocage! Si la motion est prise en compte avec sérieux, elle débouchera sur des choix qui expliquent peut-être la prise de position des

partis bourgeois: troquera-t-on le désengorgement du Tribunal cantonal et la mise en activité du CHUV contre le retour de certains secteurs juteux à l'économie privée (avec le risque de nouveaux Epurex)? Mais qui plaidera ensuite pour le renforcement de l'Inspectorat du travail, celui du contrôle des effluents industriels dans le canton, pour de nouveaux investissements humains dans la médecine préventive, entre autres?

La tradition des typographes

«La tradition syndicale l'exige. Depuis sa fondation en 1858, notre syndicat a été contraint à plusieurs reprises d'utiliser le moyen de la grève pour faire accepter au patronat les revendications que l'évolution technique et sociale du moment exigeait»: cette référence à la «tradition» de la grève dans les organisations ouvrières, placée par les typos lausannois en exergue du premier numéro de

leur «journal de grève», aura-t-elle éveillé des échos dans les autres syndicats helvétiques? Rien n'est moins certain. Et pourtant, au-delà du secteur des arts graphiques, cette mobilisation du syndicat du Livre et du Papier met à point nommé l'accent sur des enjeux qui compteront parmi ceux de la décennie pour la grande majorité des salariés: organisation «qualitative» du temps de travail face à la révolution industrielle (informatique), nouvelles relations de «partenaires» avec un patronat aux prises avec une concurrence étrangère de plus en plus vive et tenté de revenir sur les acquis sociaux. Pour l'instant, le syndicat du Livre et du Papier se contente de mettre le doigt sur une évidence: «Les typographes ne réclament rien qui ne soit dans le programme de travail des années 80 de l'Union syndicale suisse: protection des personnes de confiance et de la maternité, sécurité de l'emploi, droit au recyclage pour tous, intégration des apprentis dans la Convention collective de travail, revalorisation des salaires les plus bas (femmes).»

Domaine Public 1981

DP 568, vous avez entre les mains le 400^e numéro de la série hebdomadaire du journal. Un petit rappel. C'est donc en mars 1972 que le rythme de parution s'accélérait. Au lieu de tous les quinze jours, DP allait vous parvenir toutes les semaines, le vendredi, un rendez-vous fidèlement respecté pendant plus de huit ans.

Et peu à peu, le visage de cet hebdomadaire se précisait autour de quelques traits plus marquants:

- une équipe de rédaction formée d'«amateurs» (épaulés par un seul journaliste professionnel), aujourd'hui comme hier fort absorbés par leur vie professionnelle, mais convaincus que l'information, la critique et la discussion politiques ne doivent pas être monopolisées par les seuls spécialistes;

- un travail collectif, des articles élaborés en commun (dans des groupes cantonaux ou au comité de rédaction largement ouvert aux collaborateurs du journal);

- des contributions centrées sur le décryptage de la réalité suisse, dans ses dimensions nationales, cantonales ou régionales;

- le refus de toute publicité, de toute subvention.

Mais ce n'est pas à vous, lecteurs, abonnés et amis fidèles qu'on va faire la leçon! Vous êtes à même de juger sur pièces. Davantage même: c'est en définitive vous, et vous seuls qui créez les conditions nécessaires au développement de ce journal, à la poursuite de l'expérience. Il est acquis que l'effort de la rédaction pour garder le cap, information et réflexion indépendantes, à l'écart des idées reçues, contributions critiques et propositions de réformes les plus soigneuse-

ment étayées possible, il est acquis que cet effort-là n'est imaginable que si dure votre soutien.

Voilà le contrat de confiance exigeant qui est le doping de la rédaction tout au long de l'année! Et chaque hiver, fin novembre, ce bulletin vert encarté dans les pages de DP est comme une nouvelle mise à l'épreuve: nous accorderez-vous pour douze mois supplémentaires les moyens de faire entendre la voix de DP? Vous répondrez en renouvelant votre abonnement dont le prix reste inchangé, Fr. 48.—. Pour ce qui la concerne, la rédaction est prête à continuer, à développer encore cette formule de presse libre toujours plus indispensable, lorsque se multiplient les coups de forces des annonceurs et des industriels de la communication de masse sur les publications formatrices de l'opinion.

Dans l'attente de vos nouvelles!